

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD729

présenté par

M. Damien Adam, M. Pellois, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Tamarelle-Verhaeghe et
M. Cesarini

ARTICLE 26 C

Après le mot : « aérien », rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 1 :

« , sur le développement des carburants marins alternatifs dans le domaine du transport maritime, sur l'étude des innovations permettant la réduction des émissions polluantes dans les secteurs du transport aérien et du transport maritime ainsi que sur l'impact de la réduction de la vitesse des navires sur la décarbonation du transport maritime. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement étend les sujets du rapport demandé au Gouvernement sur la décarbonation et la réduction des émissions polluantes dans les secteurs du transport aérien et du transport maritime aux innovations permettant la réduction des émissions polluantes dans ces secteurs ainsi que sur la réduction de la vitesse des navires, proposition formulée à l'occasion du dernier G7.